

*« Au service du
développement de la
présence en ligne »
Rapport annuel 2016*

Juin 2017

afnic

Table des matières

1. Éditorial.....	3
2. Faits marquants 2016.....	5
3. L'Association	8
4. Une nouvelle ambition pour le .fr : accompagner le développement de la présence en ligne	10
5. Nouvelles extensions : la croissance au rendez-vous	11
6. Gouvernance de l'Internet : la transition de la supervision de la fonction IANA enfin actée	12
7. L'Afnic poursuit sa démarche de RSE et obtient la reconnaissance de sa démarche sécurité	13
8. Fondation Afnic pour la solidarité numérique : les premiers projets soutenus.....	14
9. Une situation financière solide, grâce au développement de l'activité et à la maîtrise des coûts.....	16
Bilan Financier (annexe).....	19

1. Éditorial



M. Emmanuel Sartorius
Président de l'Afnic

« L'Afnic au service du développement de la présence en ligne »

Le nouvel élan constaté par l'Afnic en 2015 s'est confirmé et amplifié en 2016, aussi bien du point de vue du développement et de la diversification des activités de l'Afnic que du point de vue comptable.

Le résultat net comptable de l'association a encore été amélioré cette année, en conséquence d'une politique de maîtrise des coûts s'inscrivant sur la durée et qui ne bride pas pour autant les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'ensemble de nos activités.

Du côté du *.fr*, l'extension nationale a passé la barre symbolique des 3 millions d'enregistrements au mois de décembre dernier. Au-delà du message passé à la communauté Internet française sur la solidité et le dynamisme du *.fr*, cette performance a des impacts positifs sur la rentabilité de l'association et sur sa capacité à dégager des moyens au service de la solidarité numérique, à travers la Fondation Afnic.

Suite à la mise en place de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique, les premières décisions de financement ont été prises en 2016. La diversité des projets soutenus, leur utilité sociale incontestable, la mise en œuvre d'un Internet réellement solidaire illustrent plus que jamais à quel point le *.fr* opéré par l'Afnic est un bien commun, mis au service de l'ensemble des français.

Les nouveaux gTLDs ont, eux aussi, amélioré leur rentabilité et s'installent progressivement dans le paysage Internet français. Ils contribuent chaque année davantage au résultat de l'association, et à la reconnaissance de l'Afnic comme opérateur technique de registre de référence en France.

A la fin 2016, nous avons ainsi reconstitué les réserves associatives à un niveau comparable à celui de 2012, alors qu'un nouveau cycle d'investissements se profile dès 2017.

Les modalités de la concertation au sein de notre association ont quant à elles été enrichies cette année. Afin d'impliquer davantage nos adhérents dans les décisions d'évolutions opérationnelles de l'Afnic, les « groupes de travail opérationnels » (GTO) ont été mis en place en février 2016.

Ces GTO, qui réunissent les adhérents utilisateurs, bureaux d'enregistrement et les services de l'Afnic, ont pour vocation de trouver des solutions techniques et opérationnelles à des problèmes remontés par les adhérents. Ainsi, dès 2016, cette nouvelle modalité de concertation a permis de simplifier grandement les modalités de changement de titulaire sous le .fr.

Ces GTO illustrent bien comment le modèle associatif et multi-acteurs de l'Afnic permet à l'intelligence collective de se déployer, pour trouver des solutions concrètes au service des utilisateurs.

C'est fort de cette richesse associative que l'Afnic s'est lancée dans le développement de la présence en ligne des TPE et PME françaises, se donnant pour défi de contribuer à amener un million de nos entreprises à enfin avoir une présence en ligne.

Pour ce faire et dans la perspective du plan de promotion du .fr, l'Afnic a multiplié les partenariats institutionnels, commerciaux, associatifs, en contribuant notamment aux travaux du Conseil national du numérique sur la croissance et les PME connectées.

L'association a par ailleurs maintenu un engagement fort tout au long de cette année au sein de l'ICANN, et a contribué, à sa mesure, à l'atteinte d'un résultat attendu depuis près de vingt ans par notre communauté : la fin de la tutelle du gouvernement américain sur la racine du système des noms de domaine, à travers le contrat qui le liait à l'ICANN.

Cette décision est le fruit d'un travail de près de trois ans pour trouver des alternatives à cette tutelle, et pour renforcer en conséquence la bonne gouvernance de l'ICANN. L'Afnic est fière d'avoir été au premier rang des contributeurs à ces travaux, grâce à l'engagement de Mathieu Weill en tant que coprésident du groupe de travail international sur la responsabilité de l'ICANN.

Le Conseil d'administration, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, a apporté son concours et son soutien, tout comme les adhérents au sein des comités de concertation. C'est donc un succès véritablement collectif pour l'association.

Enfin, je ne peux pas terminer cet éditorial sans évoquer deux événements intervenus en 2017, mais qui touchent directement l'association. Le premier est le renouvellement de l'Afnic comme office d'enregistrement du .fr intervenu le 5 avril. Le second est le départ de Mathieu Weill, nommé chef du service de l'économie numérique au Ministère de l'économie à compter du 1^{er} mai 2017. Comme directeur général, Mathieu a su conduire l'association pendant 12 ans dans un contexte en perpétuelle évolution et favoriser son développement. Dans sa réunion du 13 avril, le Conseil d'administration a tenu à rendre hommage à son action en ces termes :

« A l'occasion du départ du Directeur général, Mathieu Weill, pour de nouvelles fonctions, le Conseil d'administration de l'Afnic tient unanimement à lui exprimer sa reconnaissance pour le travail qu'il a accompli depuis 2005 à la tête de l'association.

L'action de Mathieu Weill a permis à l'Afnic de croître fortement sur cette période, de se professionnaliser, de diversifier ses activités, de renforcer sa notoriété aussi bien au niveau français qu'à l'International.

Il a su conduire cette évolution en impliquant dans ces changements majeurs aussi bien l'ensemble des parties prenantes de l'association que son personnel.

Au-delà d'un bilan remarquable, le Conseil tient à saluer la personnalité et l'engagement de Mathieu Weill, ainsi que sa capacité d'écoute de l'ensemble des parties prenantes. »

2. Faits marquants 2016

Janvier - Mars

Pour la quatrième année consécutive, le *.fr* est présent au salon des entrepreneurs à travers cette année, un nouveau partenariat avec la société Jimdo, leader européen de la présence en ligne.

L'Afnic est étroitement associée par l'Arcep à la réalisation d'une étude sur le déploiement d'IPv6 en France. Ce rapport, commandé par la Secrétaire d'état au numérique, identifie les méthodes de suivi de la progression de ce protocole, et les freins à son déploiement.

Le Centr, association regroupant les registres nationaux de noms de domaine européens, élit Pierre Bonis, Directeur général adjoint de l'Afnic, à son Conseil d'administration.

L'Afnic s'engage comme partenaire du Tour de France de l'Accessibilité Numérique et soutient le cycle d'événements mis en place par BrailleNet pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap et des seniors aux services et outils numériques.

La Fondation Afnic pour la solidarité numérique lance son premier appel à projets doté de 2 millions d'euros pour financer des actions de terrain illustrant l'Internet solidaire.

Avril - juin

L'Afnic est récompensée pour sa démarche qualité au Sénat. Le 4 avril, Mathieu Weill, Directeur général, reçoit des mains de Gérard Larcher, Président du Sénat, le diplôme « reconnu pour l'excellence, 4 étoiles » de l'European Foundation for Quality Management.

L'Afnic participe, avec son programme « Réussir en *.fr* » au premier salon des TPE / PME totalement virtuel : SME Online, et anime plusieurs ateliers sur la présence en ligne des petites et moyennes entreprises.

Le mois de mai voit la première édition de l'Afnic Forum, qui réunit les bureaux d'enregistrement de l'Afnic, des professionnels du numérique et des utilisateurs autour de la problématique de la simplicité pour développer sa présence en ligne.

Le 7 juin, le Ministère de l'Industrie lance la consultation publique portant sur la prorogation de l'office d'enregistrement du *.fr*. L'Afnic publie sa réponse et appelle toutes les parties prenantes intéressées à exprimer leurs attentes vis-à-vis de l'Afnic, dans son rôle de gestionnaire du *.fr*.

L'Afnic obtient la certification ISO27001 pour le système d'information qu'elle opère au service du *.fr*

Les réunions annuelles du collège international de l'Afnic rassemblent plus de 20 correspondants internationaux adhérents de l'association, sous la présidence de Lala Andriamampianina, représentant élu au Conseil d'administration. La promotion de l'identité numérique nationale à travers l'action des registres de ccTLDs est le fil rouge de ces rencontres.

Le 10 juin, le Conseil d'administration est renouvelé. Lala Andriamampianina (collège international) Sébastien Bachollet (collège utilisateurs) et Eric Lantonnet (collège bureaux d'enregistrement) sont reconduits pour un nouveau mandat tandis que Benjamin Louis (collège utilisateurs) et Tristan Colombet (collège bureaux d'enregistrement) rejoignent le Conseil.

Le Président Emmanuel Sartorius est réélu pour un deuxième mandat à la tête du Conseil d'administration.

La réforme des statuts clarifiant notamment les pouvoirs respectifs de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration, du Président, et du Directeur général est adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre de ses travaux relatifs à la transition de la supervision de la Fonction IANA, et du renforcement de la responsabilité de l'ICANN, l'Afnic publie les premières données sur la prise en compte de la diversité au sein des instances décisionnaires de l'ICANN.

L'Afnic fête les 10 ans de l'ouverture du .fr aux personnes physiques, et revient sur les différentes étapes de simplification qui ont jalonné cette décennie.

Juillet - Septembre

La nouvelle édition de l'Observatoire de la résilience de l'Internet en France est publiée par l'ANSSI, toujours avec le concours de l'Afnic.

Pour la sixième année consécutive, l'Afnic organise début juillet les journées de son Conseil scientifique, réunissant des chercheurs et praticiens français et étrangers pour travailler sur les scénarios d'avenir de l'Industrie du DNS et de l'Internet.

L'Afnic remporte l'appel d'offres lancé dans le cadre du programme de la Banque mondiale « WARCIP » en vue d'accompagner son homologue mauritanien dans la modernisation et l'automatisation du .mr

L'Afnic publie son deuxième Bilan Carbone® mettant en lumière les résultats de la démarche de réduction de l'emprunte carbone de ses activités, avec une baisse de 9% des émissions de l'Afnic entre 2013 et 2015.

En septembre, l'Afnic répond à la consultation publique lancée par l'Arcep sur l'Internet des Objets, et oriente une partie des travaux de sa R&D vers ce thème.

Une nouvelle procédure de résolution des litiges sous le .fr est mise en place en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), intitulée Parl Expert. Elle vient ainsi compléter l'offre de l'Afnic en offrant aux requérants un accès à des experts extérieurs à l'Afnic pour résoudre leurs litiges.

Octobre - Décembre

L'Afnic, à travers son programme « Réussir en .fr » rejoint l'initiative des Foliweb, qui vise à offrir aux entrepreneurs, artisans, TPE et PME des outils simples pour développer leur présence en ligne. Plusieurs centaines de structures ou de personnes seront sensibilisées tous les mois aux avantages d'une présence en ligne s'appuyant, entre autres, sur le .fr

Octobre : Le Gouvernement et le Congrès des Etats-Unis mettent fin à la tutelle gouvernementale sur la fonction IANA et la transfèrent à une ICANN qui continue sa mutation en vue de devenir une organisation pleinement responsable devant l'ensemble des acteurs de l'Internet.

En présence de la Secrétaire d'Etat en charge du numérique, la Fondation Afnic pour la solidarité numérique dévoile les premiers projets financés par la Fondation.

En novembre, l'Afnic publie le guide pratique du titulaire du .fr.

L'Afnic publie le résultat de l'enquête menée pendant 6 mois auprès de la communauté scientifique et technique sur l'avenir de l'Internet et intitulée « toile de fond technologique ».

L'Afnic met à jour la charte de nommage du *.fr* afin de simplifier les modalités de transmission de nom de domaine entre titulaires.

Le 13 décembre, le nombre d'enregistrements sous *.fr* franchit la barre symbolique des trois millions.

3. L'Association

En 2016, l'activité associative a été rythmée par la tenue de 5 réunions du Conseil d'administration auxquelles s'est ajouté le séminaire stratégique de septembre. Ce dernier s'est plus particulièrement penché sur les alternatives possibles au DNS et à leur évaluation technique, en s'appuyant sur les travaux du Conseil scientifique.

Deux **comités de concertation** ont permis de valider et d'accompagner la mise en œuvre de la feuille de route technique de l'Afnic.

Deux groupes de travail opérationnels (GTO) ont réuni des adhérents volontaires issus des collègues « utilisateurs » et « bureaux d'enregistrement » sur les sujets suivants :

- *Simplification et renforcement de la sécurité des procédures de transmission d'un nom de domaine entre titulaires sous .fr*

Ce groupe de travail a permis d'aboutir à une nouvelle procédure faisant intervenir davantage les bureaux d'enregistrement en lien avec leurs clients, sans que l'Afnic n'ait à interroger par e-mail directement les titulaires concernant leur consentement.

Cette simplification, attendue depuis longtemps par les bureaux d'enregistrement et les titulaires, s'est accompagnée d'un changement tarifaire important, puisque la procédure de changement de titulaire ne fait désormais plus l'objet d'une facturation de la part de l'Afnic. Il s'agit d'une simple mise à jour de la base de données, s'effectuant sous la responsabilité des bureaux d'enregistrement. Ces derniers se sont vu transférer la responsabilité de s'assurer du consentement des titulaires sur cette opération.

- *Réduction des perturbations de la chaîne d'enregistrement du .fr dues aux activités de récupération de noms de domaine.*

L'activité de récupération de noms de domaine venant d'expirer n'est pas interdite par la charte de nommage. Pour autant, cette activité, qui consiste à tenter d'enregistrer un nom de domaine à la seconde même où il retombe dans le domaine public, nécessite d'interroger à haute fréquence notre base, et peut générer des perturbations pour les autres utilisateurs.

Un GTO s'est donc penché sur cette question et a permis d'aboutir au lancement d'un nouveau service de l'Afnic, « .FR RUSH », qui consiste en une infrastructure dédiée (et payante) aux pratiques de récupération de noms de domaine. Dans le même temps, la sollicitation technique exagérée de la chaîne d'enregistrement standard entraîne des sanctions et des limitations du nombre de connexions des bureaux d'enregistrement concernés.



Le Conseil d'administration de l'Afnic, notamment à travers ses comités, a travaillé à élaborer et piloter la mise en œuvre de la stratégie de l'Afnic.

L'évaluation des risques globaux de l'association a notamment été au cœur de ses préoccupations et il en a supervisé la réduction. Cette action était essentielle notamment dans le cadre de la démarche ISO 27001 entamée par l'Afnic en 2015 qui a permis au système d'information du *.fr* d'être certifié en mai 2016.

Le comité des nominations du Conseil a quant à lui revu le plan de succession d'urgence en cas de départ du Directeur général. Ce document s'inscrit dans la démarche plus globale de réduction des risques et constitue un document essentiel pour organiser la transition et le recrutement, toujours en cours à l'heure de la rédaction de ce rapport, d'un nouveau Directeur général suite au départ de Mathieu Weill.

Dans le cadre de sa politique d'attractivité de l'association, le Conseil a par ailleurs décidé de diminuer les tarifs d'adhésion pour les adhérents utilisateurs personnes physiques, en les ramenant à 50 euros par an.

4. Une nouvelle ambition pour le .fr : accompagner le développement de la présence en ligne

Le .fr a continué à croître en 2016, avec une progression de 2,21% sur l'année, ce qui est légèrement supérieur aux attentes. Cette performance est toutefois inférieure à celle de l'an passé, et s'inscrit dans une tendance de fond de ralentissement de la croissance mondiale du marché des noms de domaine, qui n'épargne pas la France.

Dans ce contexte, et bien que le .fr reste une des extensions les plus dynamiques en Europe, à taille comparable, un effort tout particulier doit être entrepris en direction des artisans et commerçants, et plus généralement en direction des TPE et PME.

Le diagnostic globalement partagé d'un retard français dans l'équipement numérique et la présence en ligne de ces acteurs économiques avait dès le départ nourri la stratégie du plan de développement du .fr. Cependant, 2016 aura permis à l'Afnic de nouer de nouveaux partenariats, autant commerciaux qu'institutionnels, afin de toucher davantage ces PME qui n'ont aujourd'hui aucune présence en ligne, ou une présence en ligne subie.

L'Afnic a contribué au rapport « *croissance connectée, les PME contre-attaquent*¹ » remis début 2017 par le Conseil national du numérique au Ministre de l'Economie et des Finances. Ce rapport insiste plus que d'habitude sur l'importance d'accompagner l'ensemble des acteurs économiques français dans le développement d'une présence en ligne maîtrisée, gage de visibilité nationale et internationale rendant possible le développement du chiffre d'affaires.

Les études produites par plusieurs grands acteurs et associations du numérique vont dans le même sens et c'est pourquoi l'Afnic a développé son réseau de partenaires pour présenter au plus grand nombre les avantages d'une présence en ligne s'appuyant sur le .fr.

Après Jimdo en 2015, et tout en restant active au sein de l'association Transition Numérique Plus, l'Afnic a signé un partenariat avec l'initiative les Foliweb² fin 2016.

Afin de mieux connaître les attentes et les difficultés auxquelles sont confrontées les TPE et PME pour développer leur présence sur internet, l'Afnic s'est également associée à l'initiative néo-zélandaise d'évaluation de la maturité numérique des entreprises Digital Journey³, et a entrepris de transposer la démarche pour la France, avec le concours de ses membres qui ont travaillé sur le questionnaire en comité de concertation.

Enfin, signe d'une progression en compétitivité de l'organisation de l'Afnic, **le coût de production du nom de domaine .fr a continué à baisser, passant de 3,50 euros en 2015 à 3,43 euros en 2016.**

¹ https://cnnumerique.fr/wp-content/uploads/2017/03/Avis_CNNum_PME.pdf

² <http://lesfoliweb.fr/>

³ <http://www.digitaljourney.nz/>

5. Nouvelles extensions : la croissance au rendez-vous

Avec une croissance de 26% du parc de noms de domaine issus des nouvelles extensions gTLDs gérées par l'Afnic, cette activité de l'Afnic s'affirme comme un solide poste de rentabilité pour le futur.

Le chiffre d'affaires lié aux nouvelles extensions progresse quant à lui de 6.3%. Parallèlement, un effort continu de maîtrise des coûts permet d'augmenter fortement la rentabilité de cette activité, qui se rapproche de l'équilibre.

Pour autant, cette croissance doit être entretenue par d'autres moyens que la seule progression du stock de noms de domaine gérés au sein des nouvelles extensions.

C'est pourquoi l'Afnic a développé la commercialisation de services complémentaires spécifiques au marché des gTLDs, comme *Abuse report*⁴, qui permet aux registres de nouvelles extensions génériques de répondre aux exigences de l'ICANN en matière de gestion des abus sur les noms de domaine.

L'Afnic a affirmé son rôle de conseil pour les registres Internet, en offrant plusieurs prestations d'accompagnement et de redéfinition de stratégie de développement pour des clients gTLDs mais également ccTLDs. Cette nouvelle activité, liée à l'expérience acquise depuis 5 ans dans les négociations avec l'ICANN pour le compte de nos clients registres, a vocation à se développer.

Elle soutient en tous cas la rentabilité des activités hors *.fr*, et permet à l'Afnic de se positionner comme un acteur de référence pour une éventuelle prochaine ouverture par l'ICANN de candidatures pour de nouvelles extensions.

⁴ <https://www.afnic.fr/fr/produits-et-services/nouveaux-gtld-solutions-de-registre/abuse-report.html>

6. Gouvernance de l'Internet : la transition de la supervision de la fonction IANA enfin actée

Les Etats-Unis ont tenu leur promesse, faite en mars 2013, de transférer à la communauté Internet mondiale la supervision de la racine du système des noms de domaine Internet.

A la suite de trois années de débats, au cours desquelles l'ensemble des parties prenantes a pu démontrer sa volonté de relever le défi d'une nouvelle organisation de la racine de l'Internet, cette transition est désormais irréversible.

L'Afnic a participé très activement à l'ensemble de ces débats, et plus particulièrement au sein du groupe de travail international sur la réforme de l'ICANN, dont Mathieu Weill, Directeur général de l'Afnic, a co-présidé les travaux.

Pour que le gouvernement américain puisse tenir sa promesse de se retirer de la supervision de la racine, et ainsi reconnaître qu'il n'y a pas de raison qu'il détienne un pouvoir discrétionnaire et disproportionné par rapport à l'ensemble des autres Etats, les mécanismes et les organisations qui doivent désormais assumer cette tâche se doivent d'être exemplaires, transparents, et surtout, pleinement internationaux. L'ICANN qui sera au cœur du nouveau système de supervision de la racine, devra mettre en œuvre l'ensemble des évolutions identifiées par le groupe de travail, et notamment les contre-pouvoirs internes et externes à ses décisions.

Dans cette nouvelle période, l'Afnic a continué à participer activement aux travaux sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN vis-à-vis de l'ensemble des parties-prenantes de l'Internet. L'angle d'intervention de l'association a essentiellement été celui de la diversité. En publiant les premières données sur la diversité au sein de l'ICANN⁵, l'Afnic a pu révéler les points suivants, qui font désormais l'objet de discussions intenses au sein de l'organisation pour la rendre plus représentative de l'ensemble des acteurs :

- La communauté ICANN reste majoritairement issue d'Amérique du Nord puisque 40 % des 190 leaders pris en compte dans l'étude sont originaires de cette région.
- A contrario, l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie sont sous-représentées tandis que l'Europe avec 24% des leaders est légèrement surreprésentée.
- La prédominance des locuteurs anglophones est très forte puisque près des 2/3 des leaders de l'ICANN ont pour langue maternelle l'anglais.
- Seuls 26 % des leaders de l'ICANN sont des femmes.
- Le monde de l'entreprise et la communauté universitaire/technique sont majoritaires au sein des leaders de l'ICANN puisqu'ils représentent environ 80 % des individus de cette étude, alors que la société civile et le secteur public ne représentent chacun qu'environ 10 %.

⁵ https://www.afnic.fr/medias/documents/Dossiers_pour_actualites/2016_Donnees_Diversite_ICANN.pdf

7. L'Afnic poursuit sa démarche de RSE et obtient la reconnaissance de sa démarche sécurité⁶

Conformément à ses engagements environnementaux, l'Afnic a mis en place dès 2013 un plan d'action visant à réduire l'emprunte carbone de ses activités.

Les principaux leviers identifiés, en ligne avec les principes généraux de la maîtrise des coûts, sont :

- Maîtrise du nombre de collaborateurs effectuant des déplacements internationaux, et choix des modes de transport les moins émissifs quand cela est possible ;
- Insertion d'un critère « vert » dans les appels d'offres, afin de prendre en compte et de valoriser dans nos choix les solutions les moins émissives ;
- Rationalisation des commandes de fournitures afin de diminuer le nombre de livraisons et de privilégier les fournisseurs locaux pour favoriser les circuits courts.

En 2016, la réalisation du deuxième bilan carbone ©⁷ a pu démontrer la pertinence de cette approche, puisque les émissions de l'Afnic ont baissé de 9% en valeur absolue entre 2012 et 2015. L'objectif d'une baisse de 20% sur 10 ans est donc toujours à portée.

Préparé depuis 2015, l'audit réussi de certification ISO 27001 du système de management de la sécurité informatique a permis à l'Afnic de franchir un jalon important, tant du point de vue de ses engagements vis-à-vis de l'Etat, que de sa capacité à prouver son excellence opérationnelle et le sérieux de ses approches en sécurité.

Avec cette nouvelle certification, qui s'ajoute au renouvellement de l'homologation formelle de sécurité, ainsi qu'à l'approfondissement de la démarche qualité EFQM, l'Afnic recueille les fruits d'un travail de long terme, visant à mettre en place un système d'amélioration continue de ses pratiques et services.

⁶ <https://www.afnic.fr/fr/l-afnic-en-bref/presentation/excellence-11.html>

⁷ <https://www.afnic.fr/fr/l-afnic-en-bref/actualites/actualites-generales/10043/show/publication-du-bilan-carbone-2015-de-l-afnic-baisse-de-9-par-rapport-a-2012-1.html>

8. Fondation Afnic pour la solidarité numérique : les premiers projets soutenus

Après un processus de sélection s'étalant sur plusieurs mois, 7 projets emblématiques des différents axes d'intervention de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique ont été présentés en septembre à la Secrétaire d'Etat en charge du numérique.



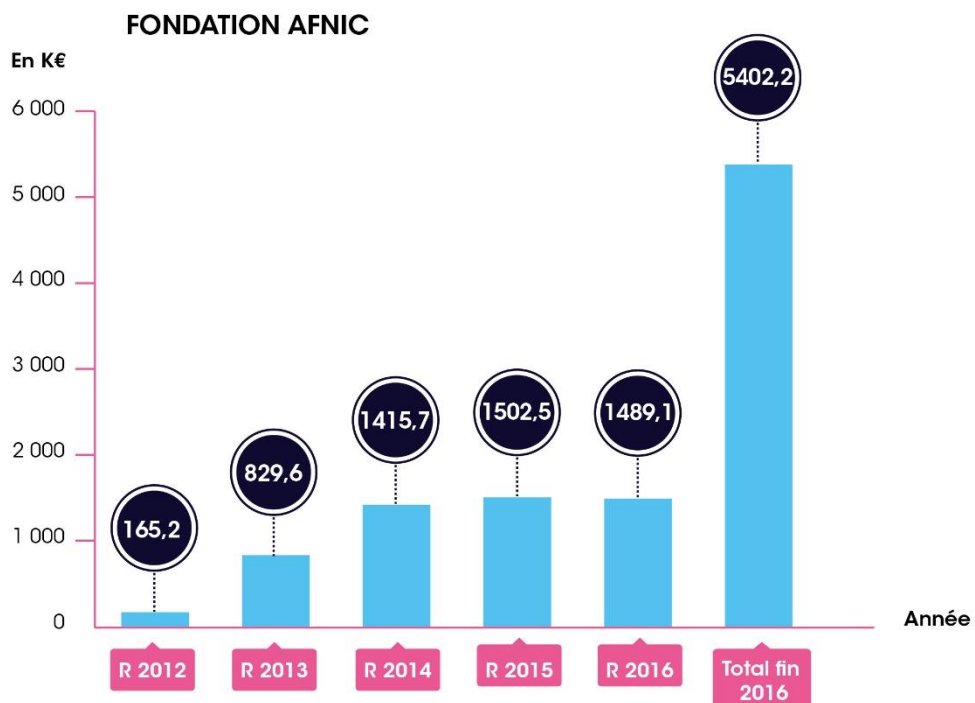
Les axes d'intervention de la Fondation, déterminés par son comité exécutif indépendant de l'Afnic, étaient les suivants :

- Le numérique pour renforcer la cohésion sociale
- Formation pour le développement d'un Internet solidaire
- Transformation des organisations et des lieux
- Le numérique au service des mutations sociétales
- Le numérique au cœur de la transformation des mécanismes de solidarité

Dans les mois qui ont suivi, l'analyse des plus de 200 dossiers déposés s'est poursuivie, donnant lieu au financement de 35 projets pour un montant total, en année 1, de plus de 850 000 euros.

Pour mémoire, l'Afnic reverse à la Fondation 90% du bénéfice généré par son activité d'office d'enregistrement du *.fr*.

Ci-dessous l'évolution des sommes affectées par l'Afnic à la Fondation depuis 2012 :



9. Une situation financière solide, grâce au développement de l'activité et à la maîtrise des coûts

Pour la deuxième année consécutive l'Afnic a réalisé un bénéfice en clôturant avec un résultat net comptable de 559 401 euros soit 3.5 % du chiffre d'affaires.

Malgré un contexte de marché morose et des fluctuations sur le parc de noms de domaine en *.fr* (vague de suppressions au mois de mai), le chiffre d'affaires de l'Afnic enregistre une croissance de 1.9 % par rapport à l'année 2015.

La croissance du chiffre d'affaires Afnic de 301 372 euros, comparé à l'année 2015, se décompose comme suit :

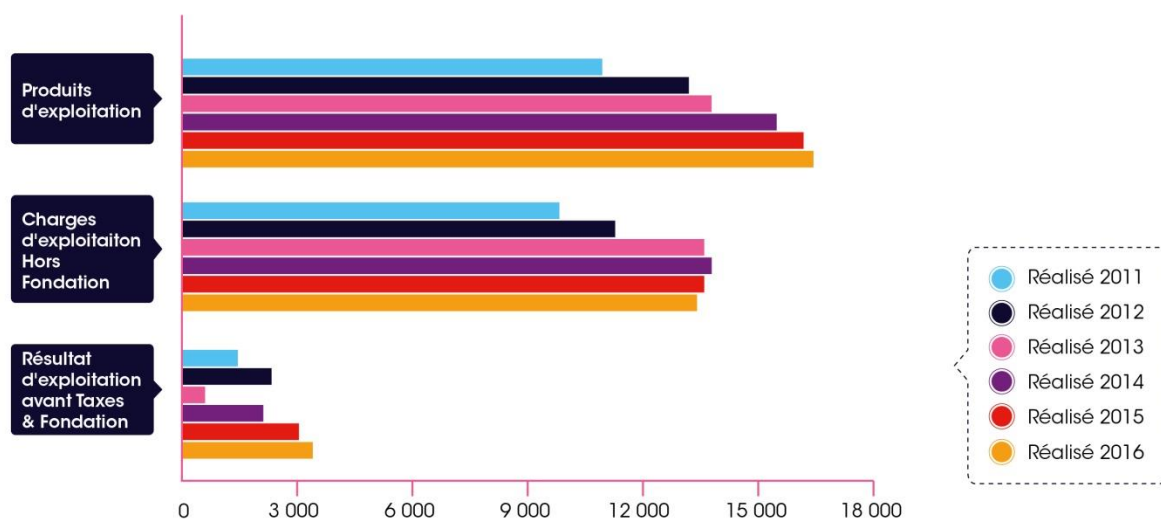
- Croissance de 1.4 % sur le *.fr* soit 203 216 euros
- Croissance de 6.3 % sur les gTLDs soit 66 364 euros
- Croissance de 14.3% pour les extensions ultramarines soit 31 792 euros.

Le résultat net comptable de 559 401 euros est supérieur aux prévisions budgétaires.

Les objectifs stratégiques de reconstituer les réserves de l'Afnic et de limitation de la perte des gTLDs sont atteints.

Evolution des produits et charges d'exploitation depuis 2011

ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION DE L'Afnic DEPUIS 2011



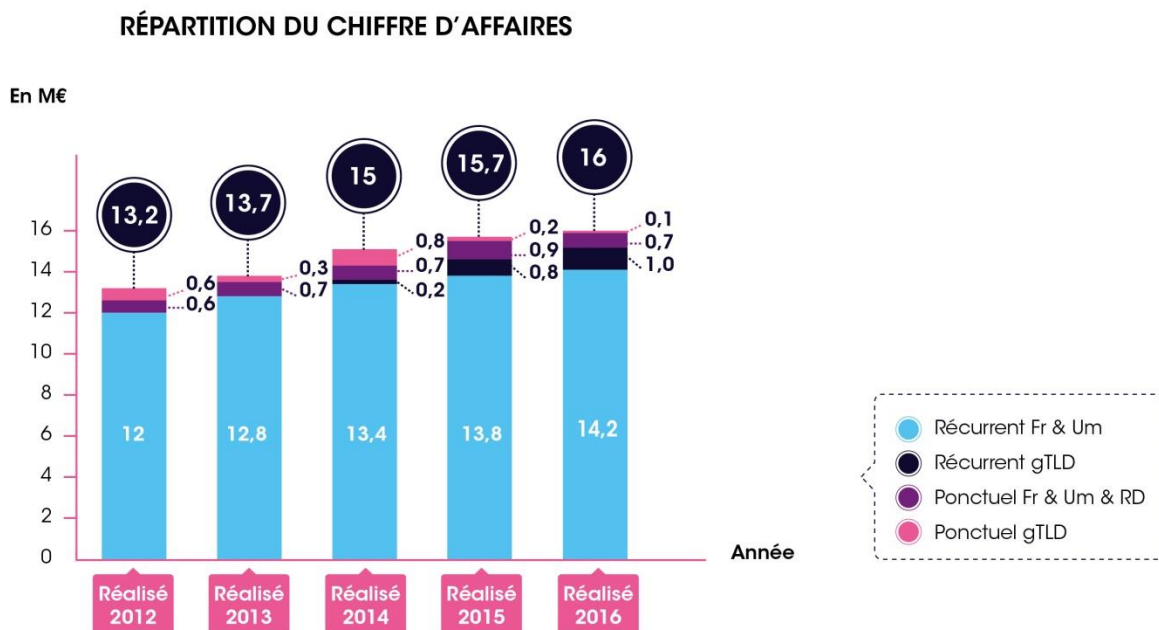
En mai 2016 le .fr avait enregistré une baisse importante de son parc suite à la suppression de 42 869 noms de domaine par un bureau d'enregistrement. Le franchissement de la barre symbolique des 3 millions de noms de domaine enregistrés en .fr, qui était un objectif de l'Afnic, a toutefois été atteint fin 2016.

Le .fr est resté performant sur son segment de marché mais le tassement des créations s'est poursuivi. Le taux de renouvellement qui a brutalement chuté en mai 2016 amenant celui-ci en dessous de la barre des 81 % devrait s'améliorer dès janvier 2017 en s'inscrivant dans une fourchette allant de 81.5% à 81.7 %.

Pour les extensions ultramarines le début de l'année 2016 a été marqué par la vague spéculative du marché chinois. Par exemple, pour le .re les créations ont représentées 1,5 fois la tendance des années 2014 et 2015. Ainsi l'année 2016 aura enregistré une hausse du chiffre d'affaires des « ultramarins » de 14.3 %, par rapport à l'année 2015. Nous nous attendons à une vague de suppressions importante sur le 1^{er} trimestre 2017.

Du côté des gTLDs les extensions ont poursuivi leur croissance tant en termes de chiffre d'affaires (6.3 %) que du parc de noms de domaine (26%). Néanmoins tous nos TLD étant en production nos prochains relais de croissance passeront par l'offre de nouveaux produits et services pour nos clients mais aussi par le gain de nouveaux clients registres de TLD.

Répartition du chiffre d'affaires depuis 2012.



En retraitant 431 969 euros de charges refacturées pour la même valeur au client Ville de Paris dans le cadre du contrat relatif à l'exploitation du .paris, le total des charges d'exploitation de l'Afnic ressort à 12,9 M€, inférieures de 137 162 euros à l'année précédente.

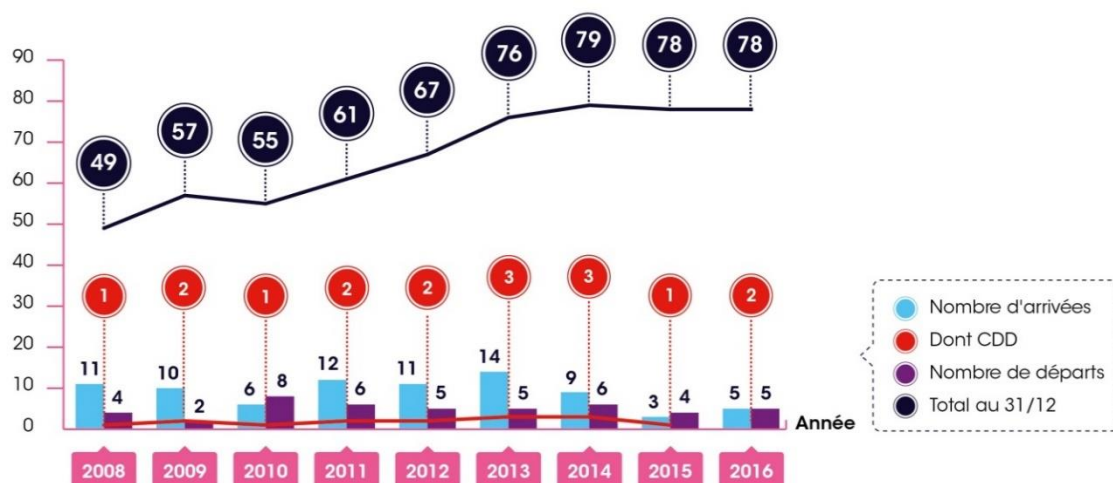
Après 3 années pour sensibiliser les collaborateurs à l'excellence opérationnelle accompagnée d'actions d'amélioration continue, l'Afnic passe de la maîtrise des coûts à l'efficacité.

Le détail par poste des charges 2016, en comparatif à l'année 2015 donne :

- Frais de personnel : la politique de stabilisation de l'effectif met ce dernier à 78 collaborateurs à la fin 2016 soit l'embauche de 5 collaborateurs pour 5 départs.
- Charges externes DSI : une diminution de 3.9% des coûts s'expliquant majoritairement par une baisse du recours à la sous-traitance, une baisse des charges d'amortissement dû à l'effet fiscal de reprise d'amortissement dérogatoire mais également à un recours plus important à la virtualisation.
- Pour la deuxième année consécutive, une baisse des coûts de communication/marketing due à une réorientation des dépenses de « Réussir en .fr » vers des actions de proximité et de terrain, en limitant les achats d'espace. Ces actions de terrain ont un moindre coût mais ont un impact plus qualitatif.
- La poursuite de la ré-internalisation de dossiers juridiques couplée à la diminution du nombre de contentieux clients permet de diviser par deux les charges d'honoraires de la direction juridique, abus et litiges.
- Les charges transverses (frais de fonctionnement et déplacements) augmentent de 10% exclusivement en raison de la hausse du poste loyers & charges. Après 3 années de remise dégressive du loyer, l'année 2016 est la première année pleine de loyers et charges. Celles-ci se stabiliseront en 2017.
- Un coût du nom de domaine .fr qui continue de baisser pour s'établir à 3.43 euros grâce à la maîtrise des coûts et à la croissance du parc.

Evolution des effectifs depuis 2008

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS
(CDD et formations en alternance inclus)



Bilan Financier (annexe)

Bilan simplifié

En K€	31/12/2016 Net	31/12/2015 Net
Actif		
Actif Immobilisé	2 309	2 625
Créances d'exploitation	4 018	4 742
Disponibilités	14 798	13 638
TOTAL ACTIF	21 125	21 005

En K€	31/12/2016 Net	31/12/2015 Net
Passif		
Fonds associatifs	6 386	6 070
Résultat de l'exercice	559	316
Provisions réglementées	413	368
FONDS PROPRES	7 359	6 754
PROVISIONS	202	171
DETTES	13 564	14 080
TOTAL PASSIF	21 125	21 005

Compte de résultat simplifié

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	16 466	16 100
Autres produits	9	56
PRODUITS D'EXPLOITATION	16 475	16 156
Autres achats et charges externes	4 623	4 667
Impôts, taxes et versements assimilés	410	434
Salaires, traitements et charges sociales	7 506	7 441
Autres charges dont Amortissements	2 392	2 532
CHARGES D'EXPLOITATION	14 930	15 073
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 544	1 083
RÉSULTAT FINANCIER	188	240
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-19	1
Participation des salariés aux résultats	365	308
Impôts sur les bénéfices	788	700
BENEFICE OU PERTE	559	316

Evolution des fonds associatifs

